

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
12565

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Bâtiments Départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL Assurances, le Département a déclaré un sinistre incendie survenu le 17 décembre 2017 ayant touché la déchetterie du port de Cassis, quai des Moulins, 13260 Cassis.

Cet évènement a totalement détruit la déchetterie portuaire, propriété du Département, qui se trouvait sous l'encorbellement nord du Palais des Congrès de la Ville de Cassis.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise du 5 février 2018, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 21 875,20 € franchise contractuelle de 2.000,00 € déduite. Cette indemnisation couvre le coût de la reconstruction de la déchetterie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL